L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 26 JUIN 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Phillips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $20,000. 29 déc—6m

A VENDRE.

A VENDRE ou à louer.—La résidence et les terrains confortables No 214 Chemin du Bayou, entre les rues Trémé et Marais. S'adresser à W. L. Hodgson, agent, 13 rue Carondelet. 26 juin—1 mois

A VENDRE—Une vacherie avec vingt-une vaches, un cheval et une charrette. S'adresser coin St-Philippe et Banden. 26 juin—7f

A VENDRE—Grocerie dans Second District. Belles affaires, bien située. Bonnes raisons pour vendre. S'adresser à Smith Bros & Cie. 24 juin—

A VENDRE ou à louer, par ordre du propriétaire absent, la maison No 286 rue du Bayou, entre Claiborne et Derbigny; terrain 3 pieds au-dessus du trottoir, jardin, &c. Conditions libérales. 19 juin—7f

A VENDRE—chez F. A. Mangin, forgeron, No 73 Ste Anne, barrière en fer, balcons, vérandahs, colonnes, grilles de tombes, portes de caveaux, volets, tentes à mécanique. 17 juin—1m

A LOUER.

A LOUER—la maison No 48, rue de Chartres, entre Douane et Bienville. Trois étages, beaux magasins, 32x100, avec warehouse. Prix modéré, avec bail à l'option du preneur. Possession au 1er octobre. S'adresser à FRANÇOIS TUJAGUE, 38 rue de Chartres 24 juin—3f

DEMANDES.

ON demande—Un bon cheval de famille doux et sans défaut. On ne le prendra qu'autant que le prix sera modéré. S'adresser à G. B. No 511 Post office Box. 19 juin—

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer". 265 rue St. Mary, N. O. 10juin—1m

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 9 juin, 1888.

Conformément à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné, qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour le rappel de la loi 14 de 1877, et pour la remplacer par une qui sera conforme aux ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle-Orléans, réglementant l'industrie des vidangeurs.

JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
10 juin—5 f en 30 j.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'Etat de la Louisiane dans la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce que l'Etat doit au soussigné.

WM. DURBRIDGE.
29mai—5f en 30 j.

AVIS—Je donne par les présentes avis que je m'adresserai à la Législature de l'Etat de la Louisiane pour obtenir le paiement de mes honoraires comme sténographe dans l'affaire de l'Etat, par l'avocat-général, contre le juge Lazarus, No 9,846, Cour Suprême de la Louisiane.

ARTHUR McGUIRK.
3 juin—3f en 1 m

28 mai 1888.

AVIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pourvoyant aux voies et moyens de drainer, paver, etc., la Nouvelle-Orléans, et créant un Bureau dans ce but; Bureau qui sera revêtu du pouvoir d'imposer un assessment de la façon et pour l'objet indiqués. La nouvelle loi abrogera toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle.

29 mai—7f en 30 j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Wm M Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,9..0—Division D.—Attendu que Virginia Miller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm M. Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26 30—5 juil

Succession de John Rapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 23,669—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par L. P. Heintz, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26 30, 5 juillet

Succession de Francisco P. Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,271—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte présenté par William John Martinez, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 juin—24, 29—3 juil.

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,642—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles B Singleton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 juin—23,27—juil 1er

Succession de Martin Hoey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,369—Division D.—Attendu que Mme Margaret Hoey a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Martin Hoey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 23 28

Succession de J. F. Warner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 23,394.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Warner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 23. 28.

Succession de Sidney J. Gilbert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,367—Division E.—Attendu que George E. J. Gilbert a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Sidney J. Gilbert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 23 28

Succession de Duncan F. Kenner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,664—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mannie B. Kenner et de Joseph L. Brent tous deux exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 juin—17, 22, 26.

Succession de Mme Mary E. Rouny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,776—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Godefroy Rouny, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués ... au dit compte.

... Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Corinne M. Duff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,362—Division A.—Attendu que Abraham Luria a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Corinne M. Duff, décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 juin—22 27—1er juil

VENTES PAR LE CONSTABLE

Leopold Heidenreich contre Jean Mecrt.

SIXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 10,673.—En vertu d'un ... à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Sixième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan ... No 90 Passage de la ... entre les rues Conti et Bienville, dans le ... District de cette ville, le JEUDI, 5me juillet 1888, à 11 heures a.m., la propriété ci-dessous, à savoir— ... petits chiens de fantaisie—un blanc et un ...

... dans l'affaire ci-dessus ...—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER,
... de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
...—23,27—5juillet

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 JUILLET 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000	100,000
1 Lot de..	50,000	50,000
1 Lot de..	25,000	25,000
2 Lots de..	10,000	20,000
5 Lots de..	5,000	25,000
25 Lots de..	1,000	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300	60,000
500 Lots de..	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orléans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté et intégrité qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prédire le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Eugène Lacost vs. Henry Alcard.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,326—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St-Louis et Toulouse, mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt-huit pieds onze pouces et demi de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr C. H. Tébault vs F. J. Knapp, No 18113, writ contre Mme Rose E. Knapp, épouse de Frédéric J. Knapp et Frank C. Haber sécurité in solido.

Dr C. H. Tébault vs Rosa Knapp No 21,091, writ contre Mme Rosa Knapp, épouse de Frédéric J. Knapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Lots 4, 5 et 6 et 14, 15 et 16 et l'arrière portion des lots 10 et 20 étant en arrière et entre les premiers six lots, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Hampson, Clinton et Hillery dans le 7me district de cette ville. Les lots 4, 5 et 6 mesurent chacun trente [30] pieds six [6] pouces de face à l'avenue St Charles, par cent vingt-deux [122] pieds de profondeur et les lots 14, 15 et 16 mesurent chacun trente pieds six pouces de face à la rue Hampson sur cent vingt-deux pieds de profondeur et l'arrière portion des lots 10 et 20 sont bornés par les lignes de projection des lots 4 et 16 sur le côté le plus près de la rue Hillery et par les lignes de projection des lots 6 et 14 sur le côté de la rue Clinton; le morceau entier ayant quatre-vingt onze [91] pieds six (6) pouces sur l'avenue St-Charles ainsi que sur la rue Hampson et traversant l'îlet d'une rue à l'autre.

2° Les lots 23 et 24 dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Brainard, Joséphine et Jackson, mesurant chacun, vingt-sept pieds cinq pouces et une ligne de face à rue Carondelet sur cent vingt sept pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles avec les améliorations.

3° Le seizième indivise du lot de terre et magasin y bâti, connu comme le No 147, rue du Canal, étant le troisième magasin de l'encoignure Bourbon, dans l'îlet borné par les rues Canal, Bourbon, Douane et Dauphine, et mesurant vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue du Canal sur quatrevingt-cinq pieds quatre pouces de profondeur, plus ou moins; étant la même propriété acquise par Mme Charlotte Piffet, suivant un acte pardevant Théodore Guyol, notaire, le 2 janvier 1860, et légué par elle à Frederick S. et Viola Knapp, (maintenant décédés) et le dit seizième étant hérité par leur mère, Rose Edmunds Knapp de ses enfants. Toute la propriété ci-dessus mentionnée étant la propriété séparée de Mme Rose Edmunds, épouse de Frederick J. Knapp.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26—juil 3 10 17 24 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une Propriété Améliorée connue comme les Nos 994 et 996 rue Magazine, entre les rues Amelia et Antonine.

— Dans l'affaire de —

Henry Meyer vs Mme Cecilia A. Connelly, veuve de James Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,321—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Amelia et Antonine, désigné par le No 10 sur une esquisse faite par J. F. Braun, voyer, daté le 17 juin 1886 et annexé à un acte passé pardevant Bendernagel, notaire, le 11 décembre 1886, d'après lequel plan le dit lot mesure trente-cinq pieds quatre pouces de face à la rue Magasins, sur une profondeur de cent vingt pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Henry Meyer, d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 28 avril 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant qui est due, disons quatre cent seize 66 2/3 piastres avec 8 0/0 d'intérêt du 28 avril 1887 jusqu'à paiement, 5 0/0 sur tout le montant en litige pour frais d'avocat, les frais et les charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement de deux billets à ordre pour quatre cent seize 66 2/3 piastre chacun, datés le 28 avril 1887 et payables respectivement un et deux ans après leur date, et tirés par la défenderesse à son propre ordre et par elle endossés, portant intérêt au taux de huit pour cent par an depuis leur date jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété conformément avec la réclamation du plaignant, d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 28 avril 1887; l'acquéreur assumera toutes les obligations du dit acte primitif, relativement aux frais d'avocat, d'assurance, etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Milan et Perrier, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Berlin et Prytanée, avec bâtisses et améliorations.

Walter D. Denegre vs M. J. Andrus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,188—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Perrier, désigné comme lot numéro seize (16), dans l'îlet No 53, sur un certain plan dressé par A. S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire pour la paroisse Jefferson. Le dit lot de terre No 16 touche au lot No 15 et mesure 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot No 16 forme l'encoignure des rues Milan et Perrier, étant la même propriété acquise par le défendeur de John F. Lowe, par acte passé pardevant Alphonse V. Philips, notaire en cette ville, le 27 avril, 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12,19,26—juil 3,10,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles Ganlon vs Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,082—En vertu d'un ordre de vente en date du 18 juin 1888, à moi adressé par l'honorable Cour civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de comptes ouverts billets, etc. d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19, 26, 30

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Regina Heyem vs ses créanciers—No 24,172—Division —Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire Mme Regina Santer, veuve de Léon Heyem, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr, notaire, en cette ville, le VENDREDI, 29ème jour de juin 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne ou biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Lionel Adams, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
25 mai—3f en 29 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Reeling vs. ses créanciers—No 24,183 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Chas F. Reeling soit convoquée et tenue pardevant F. B. Earhart, notaire en cette ville, No 26 Commercial Place, le samedi, 30me jour de juin 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 25 mai 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27mai—3f en 30 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,217—Alphonse Marx & Co., vs leurs créanciers.—Ordre—Qu'une assemblée des créanciers de la raison commerciale de Alphonse Marx & Co., composée de Alphonse Marx et Bruno M. Wilzin, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire en cette ville, le vendredi, 6 juillet 1888, à 10 heures A. M. pour délibérer sur leur application pour un répit pour payer leurs dettes en versements égaux dans un, deux et trois ans sans intérêt; que A. Berman Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette association, et que, dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes ou leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 mai 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme;
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 mai—3 f en 30 j.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter C. Flower vs Louis Feslis ou Feslie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,439—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Mire, Bienville et Tonti, désigné par le numéro douze, de l'îlet No seize, sur un plan de D'Hémécourt, voyer, en date du 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire. Le dit lot mesure vingt-sept pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quarante-huit pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 juin—20 27—juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

G. W. Merritt vs Third African Baptist Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,257—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, situé dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman, Laharpe et Columbus, désigné par le No 6 de l'îlet No 18, d'après un plan par Surgi daté le 12 juin 1844, déposé au bureau de A. Ducatel, notaire public, sous le No 5 du livre de plans No 3; le dit lot mesurant 31 pieds 7 1/2 pouces sur la rue Roman sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—3 10 14 20 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Greenleaf Andrews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,868—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, situés dans le faubourg Montreuil, près de cette ville, désignés par les numéros quarante, quarante-un et quarante-deux, conformément à un plan du dit faubourg, dressé par J. Pilié, alors voyer de cette ville, le 16me jour de juin 1831, et déposé en l'étude de O. De Armas notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun au pied américain, soixante pieds de face à la rue Elmira, entre la rue Clara et le chemin public sur une profondeur de cent vingt pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec soixante dix actions maintenant réduites à soixante-six actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane y attachées. Lesque les dites propriétés ci dessus sont décrites sur un plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, en date du 16 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil de cette paroisse, et mesurent conformément au dit plan comme suit:

Trois certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro 175 et borné par les rues Elmire, Dauphine ou Grands-Hommes, Congress et Royale ou Casacalvo, désignés par les numéros quarante, quarante-et-un et quarante deux. Le dit lot numéro quarante étant à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Elmire et Dauphine.

Les dits lots se touchent et mesurent chacun, au pied américain, soixante pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, tous les droits, voies et privilèges, etc.

Ensemble avec les dites actions ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant assez pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: cent soixante-seize dollars, montant sur le prêt capital, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1868; et une autre somme de mille cinquante dollars, le montant de la contribution des dites actions du capital, avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars, à partir du 1er décembre 1873, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1876, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1877, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1881, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1882; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1883, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1e décembre 1885; et huit pour cent d'intérêt, par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1886 et tous les frais dans ce procès et la vente et les taxes dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera le reste de la dette du capital hypothécaire non échue, mais sujette à être appelée en vertu de la Charte et des règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane jusqu'à concurrence de la somme de cinq mille quatre cent soixante dollars; et il assumera toutes les obligations des actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa Charte et de ses règlements; et le reste, s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

F. L. Fontenot vs. Mme Vve Adolphe Julien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,177.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Remparts, Désiré et Elmire, désigné par le No 4 de l'îlet No 8 d'après une esquisse par De Armas, sous-voyer, datée le 22 mars 1881, annexée à un acte passé le 26 avril 1881, pardevant Chas. T. Soniat, notaire, mesurant trente pieds de face à la rue St-Claude, sur cent trente ou trente pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve.

Etant la même propriété achetée par la défenderesse de Mme J. E. Edwards, acte pardevant Oscar Drouet, notaire, daté le 11 décembre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr C. H. Tebault vs. F. J. Knapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,013—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un seizième indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations connu comme No 147 rue Canal, étant le troisième magasin du coin Bourbon, mesurant plus ou moins 22 pieds 4 pouces de face à la rue Canal sur 85 pieds 4 pouces de profondeur dans l'îlet borné par les rues Canal, Bourbon Dauphine et Douane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme l'intérêt de Frederick J. Knapp, défendeur.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19,26—juil 3,10,17,21

ANNONCE JUDICIAIRE

Camp Spring Mill Co. vs. William C. Stratton

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 23,540—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc. qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance (anciennement Live Oak), Bellecastle et Dufossat, et désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Vingt-sept et Vingt-huit de l'îlet No Vingt-quatre sur un plan dressé par W. Forshey, voyer, et déposé au bureau de C. C. Ladreyère, ex-notaire en cette ville, comme plan No Neuf. Les dits lots Nos Un, Deux et Trois sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun en mesure américaine trente pieds de face à la rue Live Oak, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le dit lot numéro un formant l'encoignure des rues Live Oak et Bellecastle, et les dits lots numéros vingt-sept et vingt-huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Bellecastle sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—3 10 14 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une belle résidence.

Rue St-Joseph, entre St-Charles et Camp, (la rue derrière étant la rue Julie),

Mme E. W. Davidson vs. William Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,097—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, St Charles, Julia et Camp, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue St-Joseph sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent trente pieds trois pouces et deux lignes, et désigné comme lot No 5 (cinq) sur un plan dressé par Thomas Pettinga, voyer, daté le 21 mars 1845.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions —Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26 juil 3 10 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur sur la rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,937. En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, désignés comme lots numéros treize et quatorze, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt-quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Canal, quatre-vingt-deux pieds onze pouces et une ligne de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro quatorze et ... soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze mesure vingt-sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Olympia, Gasquet, Murat et Canal, dans le Premier District de cette ville, et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent deux pieds six pouces de face à la rue Olympia, cent quatre-vingt-quatre pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de trois cent quinze pieds un pouce sur une ligne parallèle à la rue Murat et puis, dans le fond, deux cent trente-trois pieds onze pouces sur une ligne oblique. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Olympia et Gasquet et, conformément au dit plan, est subdivisé en neuf lots de divers mesurements.

3° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situé dans l'îlet numéro 508, borné par les rues St. Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le Deuxième District de cette ville formant l'encoignure des rues St. Louis et Scott et mesurant conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du Shérif Civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, cent quarante trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott et dans le fond deux cent soixante-onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan est divisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets à l'ordre de son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et lien de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garantie non aliénando et cinq pour cent d'honoraires d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour la présente année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères pour chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12,19,26—3,10,14 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE

P. E. Théard vs. Antoine Zanoli et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan dressé par Castaing et Giroux, arpenteurs, le 6 juin 1850, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesure, d'après le dit plan, trente six pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de cent soixante douze pieds six pouces sur une ligne sur le côté le plus rapproché de la rue St. Philippe, et de cent cinquante-neuf pieds quatre pouces deux lignes et quart sur le côté de la rue Dumaine, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, toutes les voies, tous les privilèges et toutes les dépendances y appartenant de quelque façon que ce soit.

Cette propriété a été acquise, par voie d'achat, de Bernard Kelly, le 1er octobre 1867, en vertu d'un acte passé pardevant feu William J. Castell, notaire de cette ville; ladite propriété appartenant à la communauté existant entre ledit Antoine Zanoli et sa défunte femme Teresa Cinquevenda, dont la part étant échue en héritage à sa fille Mme Marie Elizabeth Zanoli, femme de Jean Mulé, junior.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29mai—29—juin 5,12,19,26,30

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété améliorée de valeur, connue comme le No 331 rue Dumaine, entre les rues Roman et Prieur.

John Petit vs. Henry Viavant et al.
(Alice Bordelois, femme de Henry, et Charles Louque)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,163—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 236, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Roman et Prieur, désigné comme le lot No 21 sur les livres des assesseurs de la Nouvelle-Orléans et comme lot No 1 sur un plan de C. A. de Armas, le 20 juillet 1854, déposé en l'étude de Onésiphore Drouet, ancien notaire, conformément au dit plan, la dite propriété mesure, au pied américain, trente-deux pieds quatre pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds quatre pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue St-Prieur, et cent soixante-neuf pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre côté touchant le lot No 2 et trente-deux pieds huit pouces et deux lignes dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connues par le No 331 rue Dumaine. Etant la même propriété acquise par Henry Viavant de Z. Bruenn par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 19 janvier 1883, enregistré au Bureau des Transferts, livre 117, folio 841.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5 12 19 26 juil 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'un îlet de terre borné par l'Avenue Napoléon, les rues Jena, Jersey et Laurel, avec les bâtisses et améliorations, etc, dans l'affaire de

David L. Weil vs Thomas E. Evershed

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 24,242—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Napoléon et les rues Jena, Jersey et Laurel, désigné par le No 12 sur un plan de C. F. Zimpel, voyer, en date du 18 mars 1834 et déposé en l'étude de Louis Caire, ancien notaire en cette ville, et mesurant deux cent cinquante pieds trois pouces de face à l'Avenue Napoléon, même façade à la rue Jena, trois cents pieds de face aux rues Jersey et Laurel.

Etant la même propriété acquis par le défendeur des mineurs de feu Peter C. Mandel et épouse, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville le 21ème jour de mai 1879. (Bureau du transfert, livre 110, folio 84d).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12,19,26—juil 3,10,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Troisième District.

D'un terrain formant le coin S. E. des rues Espagne et Girod ou Villeré, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Louisiana Homestead Association de la Nouvelle Orléans vs. D. L. Depassau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No. 22,951.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre "D" dans l'îlet portant le numéro municipal cinq cent quarante-huit borné par les rues Girod, ou Villeré, Urquhart et Espagne et l'avenue Washington, mesurant trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Espagne et cent dix-sept pied de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Girod ou Villeré, formant le coin sud est des rues Espagne et Girod.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26—juil 3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 29ème jour de mai 1888, un jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée dans les termes et les chiffres suivants: Alice B. Wolf vs Mathias W. Solomon, son mari,—No 23,516—Sur motion de Joe N. Wolfson, avocat de la plaignante et sur la production en cour de la preuve de la demande de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur, le 27 mars dernier soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence le jugement de séparation de biens et la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux soit rendu en faveur de la plaignante Mme Alice B. Wolf et contre Mathias W. Solomon son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et les frais, avec la reconnaissance de son hypothèque légale et privilège de la plaignante sur la propriété du défendeur.

Jugement rendu le 29 mai 1888.
Jugement signé le 5 juin 1888.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt huit.

E. A. LUMINAIS Greffier.
10 juin—4 f en 30 j.

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Bijouterie, etc.

Successions de Patrick Michael et John Sullivan

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "D"—No 20,753.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 juillet 1888, à 10 heures et demie A. M., sur la rue Howard, entre Joséphine et Jackson, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de ladite Cour, en date du 25 juin 1888, il sera vendu:

Un assortiment de meubles de maison et autres effets;—Aussi, un lot de bijouterie, consistant en une paire de boucles d'oreilles en diamant, une chaine en or, montre, bracelet, bagues, etc.; articles de toilette, etc. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions.—Comptant.
26 juin—26, 30 juin, 3, 7 juillet.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage désirable dans le Quatrième (4me) District, Nos 458 et 460 rue Locust et 396 rue Jackson.

10 Actions du fonds capital du Odd Fellow Hall Association.

Succession de John Purcell.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No 23,919.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 juillet 1888, à 11h. 1/2 à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de ladite Cour, en date du 28 mai 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3, 4 et 5 dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Locust et Fréret. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une maison-cottage sur chaque lot, ayant 4 chambres et 2 cuves à chaque corps de logis, lieux d'aisance, etc., et portent les numéros municipaux 458 et 460 rue Locust.

2° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, White et Franklin, mesurant 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, ayant deux chambres et un hangar fermé, une grande cuve, écurie dans le fond du terrain, une grande allée pour charrette, etc., etc., et portant le numéro municipal 396 rue Jackson.

Pour autres renseignements, voir le plan à la Bourse.

3° Dix actions du fonds capital du Odd Fellows Hall Association.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert, et pour la propriété comptant.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

9 juin—9 16 23 30—7 14 juil

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence de valeur Dans le Premier, Troisième et Quatrième Districts.

——Dans l'affaire de——

Samuel C. Thelemann vs. Mme Jennie Waters et als.

Vente pour effectuer un partage.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D, rendu le 18 mai 1888 et signé le 24 mai 1888, Dossier No 23,764, pour effectuer un partage, à l'encan il sera vendu—

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Céleste, Religious et Nuns, désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 4 juillet 1843, et mesurant au pied français 25 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Cypress, Willow, Clara et Julia, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Willow et Cypress.

3° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Erato, Clara et Thalia, désignés comme lots 8, 9 et 10, sur un plan No 28 en l'étude de Wm. Hannon, ancien notaire, et conformément au dit plan, mesurant ensemble, 75 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de 96 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence en briques à deux étages, et un cottage en bois à deux corps de logis, ayant 6 chambres de chaque côté, et connus par les Nos 220, 222, 224 et 226 rue Magnolia.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White, Melpomène et Terpsichore, désignés comme lots Nos 5 et 6, sur un plan de L. H. Pilié voyer, en date du 20 juillet, 1840, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 32 pieds de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces, et le lot No 6 forme l'encoignure des rues Melpomène et Franklin, et mesure 32 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds et de face à la rue Franklin, de 127 pieds 9 pouces.

Les améliorations comprennent un magasin en bois, un cottage en bois double, ayant à peu près 6 chambres sur chaque côté et une bâtisse en bois à un étage dans le fond faisant face à la rue Franklin et connu par les Nos 292, 292 1/2 et 294 rue Melpomène.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White, Melpomène et Terpsichore et mesurant 32 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 127 pieds et 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages ayant de 4 à 5 chambres avec cuisine, etc. et connu par le No 290 rue Melpomène.

6° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou North Peters, Esplanade, Champs Elysées, Français et Victoire, désigné comme lot A ... et mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Levée ou North Peters sur une profondeur et de façade sur la rue Esplanade de 110 pieds et 2 pouces—123 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté opposé et une profondeur de 64 pieds 9 pouces dans le fond et forme l'encoignure des rues Esplanade et Levée.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage occupé par un café et connue par le No 36 rue North Peters ou Levée.

7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée ou Nord Peters, Esplanade, Champs-Elysées, Français et Victoire, et mesure 17 pieds de façade rue Levée ou Nord Peters sur une profondeur de 123 pieds 1 pouce du côté de la rue Esplanade; 127 pieds 8 pouces et 4 lignes du côté de la rue des Champs-Elysées; et 17 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages portant le No 37 de la rue N. Peters ou Levée.

8° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp, New Camp, St. André et Ste. Marie, étant une subdivision du carré borné par les rues du Camp, St. André, Chestnut et Ste. Marie, désigné comme le terrain No 6 sur un plan dressé par Hy. Molhausen, voyer, en date du 23 novembre 1846 et déposé en l'étude de C. V. Foulon, notaire, d'après lequel le dit terrain mesure 29 pieds, 8 pouces de façade rue du Camp, sur une profondeur de 191 pieds, 7 pouces sur la ligne du terrain 5; et 174 pieds sur la ligne du terrain No 7.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant 8 ou 10 chambres, et portant le No 522 de la rue du Camp.

9° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Clio, Erato, Cinquième et Sixième, et mesurant, d'après un plan déposé à la Quatrième Cour de Cité, 290 pieds 5 pouces et 4 lignes de façade rue Clio, et autant rue Erato; 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de façade rue Cinquième et la même façade rue Sixième. Les dimensions ci-dessus indiquées sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Hunter Stewart, voyer, daté le — juin 1888, et seront montrés sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles dans les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, comprenant les taxes dues et exigibles en 1888. Dix pour cent seront requis en dépôt pour assurer la vente.

30 mai—30—2 9 16 23 30 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, Paroisse d'Orléans—Ph. Hoelzel Jr. & Co. et als. vs. leurs créanciers.—No 24,124—Division C—Ordre de Cour—Que la pétition amendée et supplémentaire de Ph. Hoelzel Jr. & Co. et de Ph. Hoelzel Jr. et de Claude M. Pasquier, insolvables dans cette affaire, et de Philip Hoelzel Jr., syndic provisoire en cette affaire, demandant la nomination d'un avocat pour représenter les créanciers absents, et pour le renvoi d'une assemblée des créanciers, soit enregistrée.

Que l'ordre dans cette affaire, rendu le 18 mai 1888, soit révoqué quant à la fixation de l'assemblée des créanciers seulement le 4 juin 1888; et que cette assemblée soit tenue le JEUDI, 5me jour de juillet 1888. Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents; et que le dit ordre du 18 mai 1888 sous tous les autres rapports demeure le même et tel qu'il est amendé pour qu'il soit ainsi conçu: Que la cession de biens des pétitionnaires la maison commerciale de Ph. Hoelzel Jr & Co. et Philip Hoelzel Jr. et Claude M. Pasquier, individuellement et comme membres de la dite maison, soit acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, le LUNDI, 5me jour de juillet 1888, à onze heures du matin, dans le but de traiter les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes les questions qui pourront être agitées; et en attendant, toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre la propriété des dits pétitionnaires soient arrêtées.

Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1888.
[Signé] F. A. MONROE, juge.
Une copie fidèle:
Jas. D. Rankin Député Greffier.
2 juin—3f au 5 juil

Succession de Veuve José Barba Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,368—Division B.—Attendu que Mme Rosa Barba, femme de Antonio Fornaris, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Veuve José Barba Sr, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 juin—20 24 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 26 juin 1888, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages les meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente 26 juin—1f

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente de syndic.

Cigares, tabac en feuilles, comptoirs, &c.

No 23,871—John P. Gaspard vs. ses Créanciers.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.—MARDI, 3 juillet 1888, il sera vendu, à 10 heures et demie du matin, au No 133 rue Décatur, entre les rues St. Louis et Toulouse, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 juin 1888—

Un lot de cigares, tabac en feuilles, comptoirs, etc., les installations du magasin.

Conditions—Comptant sur les lieux.
22 juin—22, 27—juil 3.

MEUBLES.

Succession de Moses Boniface.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—VENDREDI, 29 juin 1888, il sera vendu à 10 heures et demi du matin, à son magasin d'encan, à l'encoignure de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juin 1888—

Un lot de meubles, linge de corps, etc., etc. Aussi, une montre et chaine en or.

Conditions—Comptant.
2 juin—20,24,29

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété améliorée de valeur rue Dauphine, Troisième District.

Succession de Jean Pierre Jelier.

No 23,920—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Commercial Place et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1888, et avec le consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Grands-Hommes, maintenant Dauphine, Bagatelle, maintenant Bourbon, Union, Cassacalvo, maintenant Royale et Paix, désigné comme lot No 4 et mesurant au pied américain 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques, double, à un étage avec mansarde, une maison en briques dans la cour.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Ensemble avec les clauses usuelles, assurance, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

14 juin—14 16 23 30 juil 7 14 21

Cottage de résidence. Rue Moralès, Troisième District.

Succession d'Elizabeth Davis, épouse de Henri C. Davis.

No. 8,786.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1888, il sera vendu à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Moralès, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, mesurant 30 pieds de façade rue Moralès sur 60 de profondeur, et connu par le numéro 425 rue Moralès.

Conditions: Une moitié ou davantage comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité sur ladite propriété.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengle, notaire. Dépôt de 10 pour cent.

26 mai—26—juin 2,9,16 23,30

Coin de valeur.

La grande maison double en bois à un étage, avec de grands terrains, coin Carondelet et Calliope.

Succession de Paul Marie Duval Grandmaison.

No 18,111.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Calliope, St-Charles et Delord, désignée par la lettre A, sur un plan dressé par L. H. Pilié assistant surveyeur de la ville daté du 15 février 1881. La dite portion forme l'encoignure des rues Carondelet et Calliope et mesure 124 pieds de face rue Carondelet sur une profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Calliope, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, mesure américaine. Les améliorations consistent en un cottage grand et confortable désigné par les numéros municipaux 270 et 272 rue Carondelet.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de un ou d'un et deux ans au gré de l'acquéreur, divisé en parties égales par les billets solidaires de l'acquéreur, datés du jour de l'adjudication et portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, garantis par billets de vendeur et par hypothèque spéciale.

L'acquéreur devant faire assurer les bâtisses pour la valeur des billets et transférer la police.

L'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénando et les 5 pour cent d'honoraires d'avocat et de vente sans estimation en cas de poursuite pour en forcer le paiement des billets et toutes les clauses ordinaires dans un acte de vente.

L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville dues en 1888 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication et si l'acquéreur ne se conforme pas à l'adjudication dans les 15 jours qui suivront, il sera considéré en défaut sans autre formalité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. C. Soniat, notaire.

10 juin—10, 23, 30—juil. 7, 14.

Maison en bois et deux lots de terre coin des rues Valence et St-George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Deux terrains avec les améliorations, droits, voies qui y appartiennent, situés dans le 6me District de cette ville, dans l'îlet 104 borné par les rues Valence, St. George, Cadix et Long, désignés comme lots 16 et 17 sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, voyer, daté en février 1872 et mesurant chaque, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 112 pieds. Le lot No 16 forme le coin des rues Valence et St. George. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, hangar, etc.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888; 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire.

16 juin—16,23,30—7 14,21 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Justine Durel, veuve de Bernard Avegno, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No. 23,363—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans cette ville, 2ème district, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, mesurant à peu près trente pieds de face à la dite rue St-Pierre sur une profondeur d'à peu près soixante-dix pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances sur le dit lot de terre. Ensemble avec quarante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: la somme de trois cent quinze dollars ($315 00) montant du dit prêt d'actions avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier mars 1880 et une autre somme de six cent trente dollars ($630) le montant des dites contributions des dites actions avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du premier décembre 1881 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1882 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1883 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1885 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1886 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1887 et tous les frais dans ce procès et la vente et les taxes dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste des dites actions hypothécaires qui n'est pas encore dû mais qui est sujet à être appelé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de trois mille quatre cent vingt dollars ($3,420) et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane conformément à sa charte et lois.

Et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26 30.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Succession de Mary Phelps, veuve de James Whalen.

No 24,274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Coin de la rue Market et l'Avenue Pacific.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 juin 1888, pour compte de la dite succession, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 8 et 9 bornés par les avenues Atlantic et Pacific, et les rues Market et Jackson; le lot No 8 mesure 27 pieds 5 pouces de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur et face à l'avenue Pacific entre lignes parallèles, mesure américaine; les améliorations comprennent une résidence presque neuve avec quelques six chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc.

Etant la même propriété acquise par le décédé par achat de Manuel Abascal d'après un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire en cette ville, le 5 octobre 1885, enregistré au bureau des aliénations, livre 121, folio 813.

Conditions—1/2 ou plus comptant, la balance à un an avec 8 0/0 intérêt. les clauses usuelles pour frais d'avocat, d'assurance, etc.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 juin—26 30—7 14 21 28 juil

MEUBLES, ETC.

Succession de Mme Mary Phelps, veuve de James Whalen.

No 24,274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—JEUDI, 5 juillet 1888, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'encan, coin Market et l'avenue Pacific, (à Alger), en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 juin 1888, pour le compte de la dite succession—

Le contenu du local ci-dessus, comprenant meubles de salon, salle à manger, chambre à coucher, cuisine, stove et ustensiles, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

23 juin—23, 26, 30—juillet 5

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En face du Parc Audubon.

Ce magnifique morceau de terre borné par

l'avenue St. Charles, Burtheville et Greenville,

Sixième district de la Nouvelle-Orléans.

Terrain sur un coteau élevé, mesurant plus ou moins, au pied français, environ 1260 pieds de face à l'avenue St. Charles, sur une profondeur d'environ 11,505 pieds de face à sa ligne supérieure, et 11,627 pieds de face, sur sa ligne de Burtheville, s'étendant dans le fond à environ 2 1/2 milles, et renfermant environ 250 arpents de terre.

A vendre à un long crédit, à un faible taux d'intérêt.

Dans l'affaire de

C. E. Girardey et autres contre les héritiers de William Henry et autres.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Docket No 23 315.

Pour un partage. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, premier district de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", rendu le 25 mai 1888, et signé le 31 mai 1888, dans l'affaire de C. E. Girardey et autres contre les héritiers de Wm Henry et autres, pour un partage, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre de forme irrégulière ensemble avec tous les droits, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, formant une partie du morceau de terre connu sous le nom de Foucher Tract, situé dans le Sixième district municipal de cette ville, sur le côté nord de l'avenue St Charles et la ligne supérieure de Burtheville et partie du bas de Greenville entre les lignes de Friburg et Marley, et s'étendant dans le fond à un point à l'extrême profondeur du morceau original de Foucher. Ladite portion du morceau ci-dessus est contiguë et touche et mesure au pied français plus ou moins comme suit, à savoir:

1° Douze cent soixante (1260) pieds ... pouce de face à l'avenue St-Charles.

2° Sur la ligne supérieure à un point 240 pieds au bas de la ligne de Greenville, elle a une première profondeur de 300 pieds, puis sur une ligne parallèle à l'avenue St-Charles sur une seconde largeur de 240 pieds à la ligne de Greenville, et puis à partir du dit point, elle a une seconde profondeur de 7433 pieds 6 pouces sur la ligne du bas de Greenville.

3° Puis sur la ligne droite dans une direction sud de 350 pieds 9 pouces.

4° Puis une troisième profondeur sur la ligne du bas de Friburg et Marley de 4,070 pieds à l'extrême profondeur du morceau, à un point où la partie communique avec le bas.

5° Puis sur la ligne du bas forme le milieu de l'avenue St-Charles et le long de la ligne du haut de Burtheville sur une profondeur de 11,627 pieds 8 pouces, à un point où il communique avec la ligne du haut.

Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente, fait du plan original de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de cette ville, en date du 8 mars 1870. Cette vaste propriété forme le plus grand corps de terre de valeur près de la ville de la Nouvelle Orléans. Elle occupe un coteau élevé, fait face au "Parc Audubon", se trouve dans une partie de la ville qui s'améliore tous les jours, et, si elle tombe dans les mains d'un homme entreprenant, et si elle est bien administrée, bien divisée, elle peut produire un quart de million de dollars.

Tout le morceau, pour les facilités recherchées par les corporations ou les capitalistes, sera vendu en bloc aux conditions avantageuses qui suivent:

Conditions—Un tiers ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant. Le reste en billets de l'acquéreur divisés en coupons, pour la distribution aux parties intéressées, payables à 1, 2 et 3 ans, et portant 7 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité, comprenant 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement d'un des billets en partie ou en totalité, toutes les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles pour l'année 1888; et un dépôt comptant de 10 0/0 sur le prix d'adjudication en sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Walter Turnbull, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 juin—3 10 17 24 juil 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un magnifique carré de terre.

Avenue St-Charles,
Faisant face au Parc Audubon,
Etant une partie du terrain Foucher, mesurant 240 sur 300 pieds,
Et touchant la limite de Greenville.

Dans l'affaire de C. E. Girardey et als. vs. Les héritiers de Wm Henry et als Et au profit des héritiers de Samuel P. Blanc et de William Henry, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 23,315.

Pour un partage. A l'encan

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet, — SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, 1er district de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "C", rendu le 25 mai 1888, et signé le 31 mai 1888, dans l'affaire de C. E. Girardey et al vs les héritiers de Wm Henry et als. Aussi conformément à plusieurs ordres de la même susdite Honorable Cour, un conformément aux recommandations d'une assemblée de famille tenue devant M. C. Soniat, notaire, en faveur des enfants mineurs de Saml. P. Blanc, décédé, et l'autre conformément aux recommandations d'une assemblée de famille tenue devant M. C. Soniat, notaire, en faveur des enfants mineurs de William Henry, décédé, les deux le 21 mai 1888 et les deux signés le 25 mai 1888, dossier No 23,315, pour le compte des héritiers des dits Samuel P. Blanc et Wm Henry, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu:

Un certain carré d'îlet, situé du côté nord de l'Avenue St-Charles. Sixième District de cette ville, ensemble avec tous les droits, passages et privilèges y appartenant, étant sur la limite supérieure du morceau de terre connu sous le nom de "Foucher Tract", et borné du côté supérieur par Greenville. Il mesure 240 pieds de façade Avenue St-Charles, sur une profondeur de 300 pieds, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins mesure française, et désigné par la lettre S sur un plan visible au lieu de la vente, pris comme un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 8 mars 1870.

Ce carré d'îlet, s'il est fait une partie du premier Foucher Tract, fera une façade totale Avenue St-Charles d'environ 1500 pieds, mesure française, de 1000 pieds américains ou environ 6 carrés.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en billets de l'acquéreur, divisés en coupons, à la convenance des parties intéressées, payable en 1, 2, 3 ans et portant 7 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité, comprenant 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement d'un des billets en partie ou en totalité, toutes les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles pour l'année 1888; et un dépôt comptant de 10 0/0 sur le prix d'adjudication en sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Walter Turnbull, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 juin—3 10 17 24 juil 1 7

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 22,232—Division C.—Edward Lilienthal vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Edward Lilienthal insolvable dans cette affaire, soit tenue devant John Bendernagel, notaire en cette ville, le lundi, deuxième jour de juillet, 1888, à 11 heures a. m., pour délibérer et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
31 mai—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin-Résidence de valeur No 519 rue Dauphine,

Entre les rues Mandeville et Espagne

Succession de Wendel Heid, décédé.

Pour un partage.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", rendu le 16 mai 1888, et signé le 22 mai 1888, Dossier No 23,290, pour compte de la succession de Wendel Heid, décédé, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Espagne et Mandeville, désigné par le No 4, lequel mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles, d'après un plan de L. H. Pilié, député voyer de la ville, daté le 27 mars 1880 et exposé à l'endroit de vente.

Les améliorations comprennent

Une résidence et magasin en bois, ayant 4 ou 5 chambres, magasin et chambres à coucher, cuisine, etc., avec citerne, etc., et rapportant $10 ou plus par mois, et connu comme le No 519 rue Dauphine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, embrassant le pacte de non aliénando; 10 0/0 payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumant le payement des taxes de 1888.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27—juin 3, 10, 17, 24, 30.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double No 464 rue Bassin.

Mme Maria Maguire vs P. J. Maguire son mari.

No 20,266—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 23 février 1888 et signé le 29 février, 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cottage double à un étage, No 464 rue Bassin, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, St André et Joséphine. Le terrain forme une partie des lots Nos 17 à 22 inclusivement, et mesure 37 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Bassin, sur une profondeur de 137 pieds et 4 lignes, le tout plus ou moins. Le cottage est couvert en ardoises et a 5 chambres de chaque côté, hangar pour laver, cuve, etc., et peut facilement se louer à $22 par mois.

Conditions—Comptant; on assumera le paiement de toutes les taxes de 1888 et on fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant Marcel T. Ducros, notaire.

Et le même jour, à 2 heures P. M., sur les lieux ci-dessus décrits, il sera vendu à l'encan:

Un lot de meubles de maison et autres effets conformément à un inventaire déposé au bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.

23 juin—23 30 juil 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un beau site pour bâtir.

Trois terrains coin des rues Carondelet et Thalia, à l'encan, à crédit.

Dans l'affaire des mineurs Duncan F. Kenner, Jr.

No 21,664.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 8 juin 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Trois lots de terre dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Thalia et Melpomène, désignés par les lettres F, G, et H, sur un plan de Pilié, déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 126 pieds 8 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Le lot H forme l'encoignure des rues Carondelet et Thalia.

Les terrains ci-dessus sont par leur plaisant et attractif voisinage, un site exceptionnel pour une ou plusieurs jolies résidences.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un crédit de un ou deux ans à partir du jour de la vente; l'acquéreur fournissant des billets pour chaque partie à crédit, portant intérêt à 6 pour cent par an avec privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties, assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888 et le dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente par devant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 juin—12,23,30 juil 7,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure des rues Laurel et Foucher.

Succession de Simon Charles Gautrau.

No 23,721—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 1er juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un grand lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Foucher, Constance, Aline et Laurel, mesurant 50 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 115 pieds et de face à la rue Foucher, et forme l'encoignure des rues ci-dessus décrites.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage ayant 3 chambres, cuisine, hangar, etc.

Le voisinage s'améliore rapidement et les cars de la rue Magazine passent devant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an, privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, assumer le paiement de toutes les taxes de 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagère, notaire.

3 juin—3 16 23 30—7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée rue Constance.

Joseph Feeney alias Jos Finney vs Mme B. Feeney.

No 18,954—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, il sera vendu en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, 23 avril 1888 et signé le 2 mai 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constance, derrière Foucher, St-Joseph, Delord et Magazine, désignés par les Nos 3 et 5, se touchant et mesurant comme suit:

Le terrain No 3 mesure 31 pieds 11 pouces et 5/8 d'un pouce de façade rue Constance sur 117 pieds 8 pouces et 1/8 d'un pouce de profondeur d'un côté, et 117 pieds 9 pouces de profondeur de l'autre côté. Le terrain porte le No 145 rue Constance ou Foucher.

Le terrain No 5 mesure 25 pieds 5 pouces et 3 lignes de façade rue Foucher ou Constance, sur 117 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et porte le No 147 rue Constance ou Foucher.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant John Bendernagel.

29 mai—29—juin 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double No 464 rue Bassin.

Mme Maria Maguire vs P. J. Maguire, son mari.

No 20,266—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans rendu dans l'affaire ci-dessus, le 23 février 1888, et signé le 29 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage à deux étages, à deux corps de logis, No 464 rue Bassin, dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, St-André et Joseph ... le terrain forme une partie des lots Nos 17 et 22 inclusivement et mesure 37 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Bassin, sur une profondeur de 137 pieds 4 lignes, le tout plus ou moins. Le cottage est couvert en ardoise et a 5 chambres sur chaque côté, hangar pour laver, cuve, etc., et peut être loué à $22 par mois.

Conditions, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1888, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, notaire.

3 juin—3 16 23 30—juil 7

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par ceci que le 28me jour de mai 1888, un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçu en termes et chiffres suivants:

Bertha Mohr vs Edward Diefenthal—No 23,517.

Cette affaire ayant été entendue ce jour: présents, J. N. Wolfson Esq., pour appelant; Chs. S. Price, Esq., pour défendeur, après avoir entendu l'évidence et les plaidoiries des avocats assignés par la Cour.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'un jugement soit rendu en faveur de Bertha Mohr, déboutant l'intervention et troisième opposition de Henry Stern & Co et contre Edward Diefenthal, son mari, pour la somme de trois mille huit cents piastres, avec reconnaissance de ses droits et privilèges sur sa propriété, et il est décrété qu'il y ait séparation de propriété et de gains et acquets entre la plaignante et son mari.

Les frais devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 28 mai 1888.
Jugement signé le 1er juin 1888.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 8ème jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt huit.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 juin—4 f en 30 j.